

## MOTION DU SECTEUR FORMATION

---

### Pour éliminer les freins à l'innovation pédagogique et à la réforme du système éducatif français

Le secteur formation de l'ICEM demande à ce que l'ICEM et le CAPE, interviennent auprès du ministère de l'Education Nationale et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour que des décisions soient prises afin de lever les freins institutionnels récurrents qui continuent à bloquer l'innovation et empêchent d'envisager sérieusement toute refondation de l'école.

Des mesures simples rapides, efficaces pourraient être prises :

- Il existe une forte demande des étudiants à se former à des pédagogies coopératives innovantes, cohérentes avec les prescriptions officielles ; en même temps ils rencontrent un blocage administratif et hiérarchique concernant la possibilité d'être en stage d'observation, et de pratique accompagnée (SOPA), ou d'effectuer des Travaux d'Etude et de Recherche (mémoires de master), dans des classes coopératives, de la part des IEN, des IA, des recteurs, et des directions des ESPE ;
- Les enseignants en charge de ces classes, susceptibles de les accueillir, n'ont toujours ni reconnaissance institutionnelle de leur travail, ni statut ;
- Pour favoriser l'évolution du système éducatif, quelques circulaires pourraient créer les conditions de la refondation (sans pour autant représenter un coût). Il s'agirait donc de libérer les talents ;
- Des membres des mouvements pédagogiques pourraient obtenir rapidement un statut de formateurs associés aux ESPE. Leur rôle serait d'intervenir ponctuellement, conformément à la loi sur la Refondation de l'école et au cadre des maquettes de master, mais jamais mis en pratique), dans la formation initiale et continue des enseignants. Ils pourraient intervenir, par exemple, dans le cadre de la Réforme des collèges. Cette dernière est compromise notamment par l'absence de formateurs compétents actuellement, alors que des enseignants du CAPE pourraient apporter des possibilités de pratiques cohérentes avec les attendus ;
- Il serait intéressant que le ministère se pose la question suivante : alors que les pays émergents ont une demande très importante de formation aux pédagogies coopératives, que des praticiens de l'Ecole Moderne interviennent depuis des années dans la formation des enseignants, et contribuent ainsi à la réforme des systèmes éducatifs, pourquoi ne trouvent-ils pas l'opportunité d'intervenir de manière officielle en France dans la formation initiale et continue des enseignants et d'accompagner ainsi le projet de réforme du système éducatif ? Ces intervenants du mouvement de l'Ecole Moderne sont reconnus dans ces pays comme des chercheurs conviés à titre d'experts dans leur domaine.

**Institut Coopératif de l'École Moderne - ICEM - Pédagogie Freinet**

Association nationale complémentaire de l'Enseignement public

Agrément Ministère de l'Éducation Nationale - MENE 1300052A / Arrêté du 29-1-2010

<http://www.icem-pedagogie-freinet.org/>

**Secteur Formation**

<https://secteurformationicem.wordpress.com/>